



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

**Trésorerie : Avance accordée à la Communauté d'Agglomération
de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200014

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Finances Ressources Financières

**Trésorerie : Avance accordée à la Communauté d'Agglomération
de Niort**

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans les premiers mois de son fonctionnement, la Communauté d'Agglomération de Niort aura à faire face à des besoins de trésorerie pour couvrir ses premiers décaissements, alors que l'encaissement de ses ressources ne sera pas entièrement opérationnel.

Pour palier d'éventuelles difficultés avec ses créanciers, un projet de convention a été étudié avec la Communauté, tendant à accorder à celle-ci des avances de trésorerie lorsque d'autres moyens permettant le règlement de ses dépenses ne pourront être mis en oeuvre dans des délais acceptables.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **décider** de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort prévoyant que la Commune de Niort pourra accorder à celle-ci des avances de trésorerie dans la limite d'un montant plafond de vingt millions de francs (20.000.000 FF) et que la Communauté devra les rembourser au plus tard le 30 juin 2000 ;
- **décider** d'inscrire les crédits en dépenses et en recettes au budget 2000 ;
- **autoriser** le Premier Adjoint au Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Niort ;
- **autoriser** le Maire à faire émettre les mandats correspondant aux avances et les titres de recette correspondant aux remboursements.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)